

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTERE DU TRAVAIL DE L'EMPLOI
DE LA REFORME DE LA FONCTION
PUBLIQUE ET DE LA PREVOYANCE
SOCIALE

DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION
PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DU PERSON-
NEL CIVIL DE L'ETAT

DECRET N° 06/357 du 4/03/86 *MLA*
/MRETFPS/DGFP/DGPE
portant reclassement et nomination de ~~Monsieur~~
OKANA (Samuel), Attaché des Services
Fiscaux de 6^o échelon, des cadres de la caté-
gorie A, hiérarchie II des SAF (Impôts)

LE PREMIER MINISTRE,

(/u la Constitution du 3 Juillet 1979;

(/u la loi n°076/84 du 7 Décembre 1984, portant ratifica-
tion de l'Ordonnance n°019/84 du 23/6/1984, portant modification de cer-
taines dispositions de la Constitution du 3 Juillet 1979;

(/u la loi n°15/62 du 3 Février 1962, portant statut
général des fonctionnaires;

(/u l'arrêté n°2037/FP du 21 Juin 1958, fixant le règle-
ment sur la solde des fonctionnaires;

(/u le décret n°59/23 du 30 Janvier 1959, fixant les con-
ditions d'intégration dans les cadres des catégories BCDE, des fonction-
naires;

(/u le décret n°62/130/MP du 9 Mai 1962, fixant le régime
des rémunérations des fonctionnaires;

(/u le décret n°62/195/FP du 5 Juillet 1962, fixant la
hiérarchisation des diverses catégories des cadres;

(/u le décret n°62/197/FP du 5 Juillet 1962, fixant les
catégories et hiérarchies des cadres créées par la loi n°15/62 du 3 Février
1962, portant statut général des fonctionnaires;

(/u le décret n°62/198/FP du 5 Juillet 1962, relatif à la
nomination et à la révocation des fonctionnaires;

(/u le décret n°71/247 du 26/7/1971, modifiant le tableau
hiérarchique des cadres de la catégorie A des SAF en ce qui concerne;

(/u le décret n°67/50/FP/BE du 24 Février 1967, règlemen-
tant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementai-
res relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière
et reclassements notamment en son article Ier § 2;

(/u le décret n°74/470 du 31 Décembre 1974, abrogeant et
remplaçant les dispositions du décret n°62/196/FP du 5 Juillet 1962, fi-
xant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires;

(/u le décret n°80/630 du 27 Décembre 1980, portant dé-
blocage des avancements des Agents de l'Etat;

(/u le décret n°84/856 du 8/3/1984, portant nomination du
Premier Ministre;

(/u le décret n°85/1423 du 7 Décembre 1985, portant no-
mination des Membres du Gouvernement;

(/u le décret n°85/1434 du 17 Décembre 1985, portant or-
ganisation des intérimaires des Membres du Gouvernement;

(/u le décret n°85/260 du 5 Mars 1985, déterminant le
circuit d'approbation des actes relatifs aux intégrations, avancements et
révisions des situations administratives des Agents de l'Etat;

.../....

(/ISAS:

D.G.B.

D.C.F.

(/u l'arrêté n°6799/DJPS-DGFP-DFP du 10/9/1981, autorisant Monsieur OKANA Samuel, Inspecteur des Contributions Directes de 3° échelon à suivre un stage de formation en expertise comptable en France (Régularisation)

(/u l'arrêté n°812/MFB-DAE-DGI-DAG-DP du 30/1/1985, portant promotion au titre de l'année 1984, de certains fonctionnaires des cadres des catégories AII et B des SAF (Impôts);

(/u la demande de l'intéressé en date du 9/9/1985

D É C R E T E :-

ARTICLE 1ER:- En application des dispositions du décret n°711-247 du 26/7/1971 susvisé, Monsieur OKANA (Samuel, ^{Martin}) Attaché des Services Fiscaux de 6° échelon, indice 940 des cadres de la catégorie A, hiérarchie II des Services Administratifs et Financiers (Impôts), en service à la Direction Générale des Impôts à Brazzaville, titulaire du Certificat de Comptabilité Supérieure (CCS), délivré par l'Institut Supérieur d'Etudes Comptables d'Aix-Marseille (France), est reclassé à la catégorie A, hiérarchie I et nommé Inspecteur des Impôts de 3° échelon, indice 1010. Acc = Néant.

ARTICLE 2.- Le présent décret, qui prendra effet tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté, pour compter du 16/9/1985, date effective de reprise de service de l'intéressé à l'issue de son stage, sera ~~enregistré~~ publié au ~~JORF~~ et communiqué partout où besoin sera. /-

PAR LE PREMIER MINISTRE,

Brazzaville, le 4 Mars 1986

LE MINISTRE DU TRAVAIL DE L'EMPLOI,
DE LA REPONTE DE LA FONCTION PUBLIQUE
ET DE LA PREVOYANCE SOCIALE,


Bernard COMBO MATSIONA.-


Ange Edouard POUNGUI.-

AMPLIATIONS:

- JORF.....1
- DGFP/DGFC...3
- DGFP/BSE...2
- DGB.....2
- DCF.....2
- MFB.....8
- DGI.....3
- DOSSIER...3
- INTERESSE...1
- SGCM/BC....2